

## PROCES-VERBAL

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 19 juin 2006 à 20h00

- Présents :**
- Mme Dominique Bernardet, Présidente
  - Mmes Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
  - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Styner, Marc Truan, Jean-Pierre Waefler, Michel Zuber, Conseillers municipaux
  - MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoint
  - M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusé :**
- M. Jean-Louis Kaiser, Conseiller municipal

---

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2006
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
  - 2.1 Mise à jour du règlement du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
  - 3.1 Suite donnée aux questions posées lors de la dernière séance
  - 3.2 Article de la « Julie » concernant des chiens maltraités à Troinex
  - 3.3 Don à la Chaîne du Bonheur
  - 3.4 Fête des Promotions
4. Projets de délibérations :
  - 4.1. Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer les travaux d'aménagement des rives du ruisseau des Marais
5. Propositions individuelles et questions
  - 5.1 Flash Info spécial salle communale
  - 5.2 Sécurité à la route d'Annecy
  - 5.3 Bacs à fleurs au chemin du Claiset
6. Huis-clos : demande de naturalisation

---

Mme Bernardet, Présidente, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque. Elle remercie également le Conseil municipal pour la confiance qu'il lui a témoignée lors de son élection à la présidence de ce même Conseil.

## 1. Approbation de procès-verbal de la séance du 22 mai 2006

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## 2. Communication du Bureau du Conseil municipal

### 2.1 Mise à jour du règlement du Conseil municipal

Mme Bernardet donne lecture de l'article 16 du règlement qui prévoit la consultation des procès-verbaux en Mairie en présence du Maire. Elle est d'avis qu'il faudrait en modifier la teneur, compte tenu de la publication des PV sur le site internet de la commune. D'un avis général, les Conseillers municipaux sont d'accord pour un rafraîchissement de ce règlement mais sans motif d'urgence.

## 3. Communications de la Mairie

### Communications de M. Magnenat, Maire

#### 3.1 Suite donnée aux questions posées lors de la dernière séance

**Nombre de places pour handicapés dans le parking souterrain :** suite à la remarque de Mme Martin, la Mairie a vérifié les normes en matière de places pour handicapés et il semble qu'une seule place serait suffisante pour notre parking. La Mairie est en contact avec l'Office cantonal de la mobilité (OCM) pour examiner la possibilité de modifier le plan de marquage et ne laisser qu'une place réservée aux handicapés.

#### 3.2 Article de la « Julie » concernant des chiens maltraités à Troinex

Le Conseil municipal a peut-être pris connaissance comme la Mairie de l'article « l' Encre bleue » de la Julie du mercredi 14 juin dans lequel on pouvait lire notamment : « A Troinex, une sombre affaire canine met en émoi les habitants » et, en fin d'article : « Daphnée a alerté la SPA, le vétérinaire cantonal et la Mairie de Troinex. Tous sont donc au courant, mais rien ne bouge ».

La mairie a en effet été informée d'un problème de chiens qui seraient mal soignés le mardi matin 13 juin, soit la veille de l'article paru dans la Tribune. Le secrétaire général a immédiatement pris contact avec le Service vétérinaire cantonal qui était déjà informé de ce problème ; la personne qui s'occupe de ce cas, M. Luc Magnenat, a rappelé la mairie le 14 juin et a donné les informations suivantes :

*Le service vétérinaire a été alerté le 30 mai, un chiot mort (noyé ?) ayant été trouvé dans une propriété de la route de Bossey 55. Le service s'est rendu sur place et a constaté une propriété très mal entretenue (déchets partout, etc.), et un autre chien et un petit lapin apparemment mal soignés. Ils ont demandé aux propriétaires des animaux (un couple qui n'est pas inscrit à cette adresse au contrôle des habitants et dont M. Magnenat nous a communiqué les noms) de mieux s'occuper de ces animaux ; ils leur ont laissé des consignes dans ce sens.*

*Une semaine ou dix jours plus tard, le service vétérinaire est retourné sur place et, constatant qu'il n'y avait pas eu d'amélioration, a séquestré les deux animaux qui sont en fourrière.*

*Aujourd'hui (lundi 19 juin), M. Luc Magnenat nous a encore communiqué les informations suivantes : le couple responsable des animaux a été convoqué vendredi passé au service vétérinaire, mais il ne s'est pas présenté. Le service a par ailleurs appris que ce couple aurait encore un autre chien, un jeune rottweiler qu'ils cacheraient et qu'ils détiennent sans autorisation. Le service vétérinaire a prévu de se rendre dans la journée dans cette propriété pour séquestrer également ce chien.*

*M. Magnenat nous a confirmé qu'au vu de l'attitude des propriétaires, les animaux séquestrés ne leur seront évidemment pas rendus.*

M. Magnenat conclut en relevant que s'il y a eu effectivement un problème d'animaux mal soignés dans cette propriété, il n'est pas exact en revanche de dire, comme l'a écrit la Julie, que « rien ne bouge ».

M. Pittet souhaite apporter quelques précisions, à savoir qu'il s'agit d'un couple avec un bébé de 7 mois et que Monsieur séjourne sur la commune sans autorisation officielle.

### Communication de M. Buclin, adjoint

#### 3.3 Don à la Chaîne du Bonheur

M. Buclin indique que suite au terrible séisme survenu en Indonésie, la commune a fait un don de Fr. 5'000.- en faveur des victimes.

### **3.4 Fête des Promotions**

M. Buclin rappelle que la fête de Promotions aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> juillet avec, comme l'année passée, un cortège à 15h15, suivi de la partie officielle à 16h30. Il convie tous les Conseillers municipaux à participer au cortège, à la cérémonie officielle (places réservées à côté de la table officielle) et à la fête qui suivra. Une invitation personnelle sera envoyée à chacun.

## **4. Projet de délibération :**

### **4.1 Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer les travaux d'aménagement des rives du ruisseau des Marais**

Avant de passer au vote, M. Magnenat rappelle brièvement l'exposé des motifs donné par la Mairie (Annexe 1). Mme Martin souhaite savoir si le mur sera en béton ou en pierre naturelle. M. Magnenat lui répond qu'il devra se renseigner, mais que la base est probablement en béton surmontée d'encrochements.

#### *VOTE D'UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX DE REFECTION DES RIVES DU RUISSEAU DES MARAIS*

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le projet et l'estimation du coût des travaux du bureau CSD Ingénieurs Conseils SA*

*sur proposition de la Mairie,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide à l'unanimité (16 voix)*

- 1. D'approuver la réalisation des travaux de réfection et de consolidation des rives du ruisseau des Marais, en amont et en aval du Pont Rouge.*
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.- destiné à financer le coût de ces travaux.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2006 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 7100.3140 "Protection des eaux – Entretien immeubles par des tiers".*
- 4. De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.*

## **5. Propositions individuelles et questions**

### **5.1 Flash Info spécial salle communale**

M. Pittet se réfère au Flash spécial envoyé par la Mairie et s'étonne du détail du budget prévisionnel qui lui semble très détaillé. M. Magnenat lui répond que tous ces chiffres ont été discutés en commission mais que, comme son nom l'indique, cela ne reste qu'un budget prévisionnel.

M. Lavorel trouve qu'il s'agit d'une bonne information et complète. M. Styner remercie la Mairie d'avoir répondu à sa demande de mieux informer les habitants de la commune.

M. Forestier trouve que le détail des coûts est peut-être un peu prématuré et aurait été d'avis de ne donner que des grandes lignes.

### **5.2 Sécurité à la route d'Annecy**

M. Forestier souhaite savoir si l'idée d'installer un feu intelligent à la route d'Annecy est toujours d'actualité et si la Mairie soutient ce projet. M. Magnenat lui répond que la Mairie a soutenu l'association des habitants du quartier demanderesse de manière informelle car cette dernière est basée à Plan-les-Ouates. Un feu avec bouton poussoir pour les piétons est prévu. M. Meynard ajoute que la mairie adressera éventuellement un courrier à l'office cantonal de la mobilité pour soutenir la demande des habitants.

### **5.3 Bacs à fleurs au chemin du Claiset**

M. Pittet s'étonne de l'installation de bacs à fleurs au bout du chemin du Claiset, côté ch. Dottrens. M. Magnenat lui répond que cette information avait été donnée lors de la dernière séance et que le but est d'empêcher la circulation sans danger pour les deux-roues. Il précise en outre que ce passage n'existe pas officiellement pour les services d'urgence, raison pour laquelle cette installation est possible.

### **6. Huis-Clos : Demande de naturalisation**

M. Magnenat donne lecture des informations concernant les personnes sollicitant une naturalisation suisse :

- ANTUNES TEODOSIO DOS SANTOS, Miguel, né le 26.05.1972 à Sao Sebastiao da Pedreira – Portugal, domicilié chemin Lullin 17 à Troinex.

- RAMOS MARTINS DOS SANTOS, Mariana Rosa, née le 24.11.1971 à Mourat – Portugal, domiciliée chemin Lullin 17 à Troinex

Le Conseil municipal donne un préavis favorable à ces demandes à l'unanimité.

Avant de conclure, M. Magnenat souhaite remercier M. Zuber, démissionnaire, pour son engagement au sein du Conseil municipal. L'assemblée applaudit ce dernier.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21h00.

La Présidente :  
Mme D. Bernardet

Le secrétaire :  
M. S. Riem

Un Conseiller municipal :

**Annexe 1****TRAVAUX DE REFECTION DES RIVES DU RUISSEAU DES MARAIS****Vote d'un crédit supplémentaire****Exposé des motifs**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous soumettons par la présente un projet de délibération relatif au vote d'un crédit supplémentaire de Fr. 30'000.- destiné à financer les travaux de réfection des murs de soutènement et le réaménagement des berges du ruisseau des Marais.

En effet, comme nous vous en avons informé lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai dernier, des riverains de ce cours d'eau nous signalaient il y a deux ans environ que certaines parties d'un mur de soutènement et des berges situés en aval du Pont Rouge s'affaissaient en raison de l'érosion. Un examen plus détaillé de la situation par les services techniques des communes de Troinex et Veyrier, puis par un bureau d'ingénieurs, confirmait que ces problèmes d'affaissement étaient assez sérieux et qu'ils mettaient en péril un collecteur d'eaux usées fixé au mur de soutènement.

Les travaux de réfection consisteront essentiellement en :

- Terrassement au droit des murs
- Démolition des parties dégradées des murs en béton
- Remise en état des murs
- Remise en état des berges et des accès après les travaux.

Le coût de ces travaux est estimé par le bureau CSD Ingénieurs Conseils SA à :

	<b>En aval du pont :</b>	<b>En amont :</b>	<b>Total :</b>
Travaux :	55'500.-	34'500.-	90'000.-
Honoraires	10'700.-	9'600.-	20'500.-
Divers	<u>2'500.-</u>	<u>1'000.-</u>	<u>3'500.-</u>
<b>Total TTC :</b>	<b>64'000.-</b>	<b>42'000.-</b>	<b>114'000.-</b>

Compte tenu de la clé de répartition retenue entre les deux communes et calculée en fonction des surfaces des bassins versants desservis par le collecteur EU, notre commune doit prendre en charge le 26% de cette somme, soit Fr. 29'640.-, montant arrondi à **Fr. 30'000.-**.

Nous vous rappelons encore que sous réserve de l'obtention de l'autorisation de construire pour la partie amont (l'autorisation pour la partie située en aval du pont a été obtenue en septembre 2005), ces travaux seront exécutés durant cet été, lorsque le niveau d'eau du ruisseau sera le plus bas.

Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à approuver la délibération qui vous est soumise ce soir et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

La Mairie

Troinex, le 7 juin 2006